

Compte rendu de la réunion du 8 février 2002-02-09

Objet : Association

Participants : Ahmed, Andrejz, Loula, Yasmine, Pierre-Michel, Jarmila, René

Sujets abordés

Les Statuts : Ahmed nous a proposé un projet de statuts qui a été amendé par le groupe de travail. Un nouveau projet prenant en compte les différentes modifications sera proposé à l'assemblée constitutive de l'association. (*responsables : Ahmed et Pierre-Michel*)

Nom de l'association :

Une seule proposition a été retenue : Association Copernic. Cependant certains souhaitent qu'on trouve un nom plus original.

Objectifs de l'association :

- maintenir le contact entre les anciens élèves du CIL Copernic et de l'ensemble des membres de l'association
- favoriser des rencontres périodiques entre les anciens élèves de la promotion Copernic
- soutien à la carrière des membres de l'association
- publications

Qui peut être membre de l'association ?

- Les anciens élèves du Cil Copernic sont membres de droit sans condition d'obtention de diplôme. Ex : notre ami Hanz est membre de droit de l'association comme tous les autres élèves du Cil
- Les élèves français peuvent devenir membre de l'association s'ils le souhaitent. Le conseil d'administration décidera de leur adhésion
- Membre d'honneur, titre honorifique qui sera donné à toute personne qui aura rendu un service important à l'association. Le Conseil d'Administration sera seul habilité à décerner ce titre.

Publications :

Le groupe de travail propose de créer un site internet, lieu de rencontre virtuelle et d'échange entre les membres de l'association. Pour le moment, nous souhaitons mettre en place ce site en faisant appel à nos propres connaissances.

(*responsables : Christian, Pierre-Michel, René et Loula*)

La première réunion sur les aspects techniques aura lieu le mardi 12 à l'ENA à 10H

Pour le moment, nous proposons de créer un journal de l'association en version électronique. A l'avenir nous pourrions créer une version papier de ce journal.

Un membre du Conseil d'administration de l'association assisté d'un adjoint s'occupera de la gestion du site internet.

Siège social :

S'il existe une Maison des Associations à Paris, nous envisageons d'en faire le siège de l'association. (responsable : Yasmine se charge de nous fournir les informations nécessaires sur la question)

Cotisation :

Suite à un calcul approximatif de la somme nécessaire pour débiter, nous proposons de fixer une première cotisation à 16 euros (enregistrement de l'association et ouverture de notre compte en banque). Par la suite, le Conseil d'Administration fixera la cotisation annuelle avec l'accord de l'assemblée.

Pour des raisons pratiques, il serait souhaitable que le Trésorier de l'association soit quelqu'un qui restera en France.

Assemblée Générale :

L'assemblée constitutive de l'association sera organisée le 19 février .

Comme il y a une rencontre à la rue de Buci sur l'aide au développement, il serait souhaitable d'organiser l'assemblée juste avant cette rencontre à la rue de Buci. (18h)